RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR VINCENT HENNIN, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE "LA BETTERAVE : UN ENJEU IMPORTANT POUR LES PRODUCTEURS, LES CJ ET NOTRE CANTON" (N° 2817)

La situation décrite est préoccupante et n'est malheureusement pas nouvelle. L'Ajoie est écartée des nouvelles attributions de quotas de production depuis plus de dix ans et ce malgré plusieurs interventions des autorités cantonales. A chaque fois, la société Sucre Suisse SA répond que les coûts de transport justifient cette pratique. Il a toujours été difficile d'obtenir des informations pertinentes sur ces coûts de transport de la part de la sucrerie bien que le canton du Jura en soit actionnaire. Qu'en est-il réellement ? Comment expliquer la différence de 7 francs par tonne entre un transport au départ d'Alle par rapport à un déplacement au départ de Delémont, alors que les coûts du transport et du chargement facturés par les Chemins de fer du Jura entre Alle et Porrentruy ne sont que de 50 centimes par tonne ? De leur côté, les CFF se réfugient derrière le secret des affaires pour refuser d'expliquer ces chiffres. Il serait très négatif que finalement le transport des betteraves s'oriente sur la route alors que, parallèlement, des actions sont entreprises pour conforter la place des déplacements par le rail et ce en particulier sur la ligne Porrentruy-Bonfol.

Aux questions précises, le Gouvernement répond de la manière suivante :

- Oui. Il a été informé de la situation par la Chambre jurassienne d'agriculture. Le Gouvernement considère cette situation comme préoccupante et absurde. Il estime que Sucre Suisse SA doit modifier ses pratiques afin d'éviter de pénaliser artificiellement la production jurassienne de betteraves sucrières.
- 2. La Chambre jurassienne d'agriculture suit de près le dossier et informe régulièrement le Gouvernement. Ce dernier est attentif à la situation et prêt à appuyer toute démarche en ce sens. Finalement, il s'agit de permettre aux agriculteurs jurassiens de pouvoir réellement défendre leurs chances sur le marché de la betterave sucrière.

Delémont, le 14 juin 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme le chancelier d'Etat

Jean-Christophe Kübler